2 novembre 2010 10.415

## **Question Fabien Fivaz**

## Enjeux juridiques liés à l'initiative "Avenir des Crêtes: au peuple de décider"

L'initiative "Avenir des Crêtes: au peuple de décider" pose un certain nombre de questions de nature légale potentiellement capables de bloquer à moyen terme le développement de l'éolien dans le canton de Neuchâtel. En réponse au dépôt de l'initiative, le Conseil d'Etat a toutefois donné, dans la presse, l'impression qu'il n'en tiendrait pas compte et qu'il poursuivrait sur sa lancée.

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- 1. A-t-il évalué en termes juridiques les problèmes que pourrait poser l'initiative, en particulier le risque de devoir "démonter" les turbines ayant déjà été installées avant un vote populaire sur ce sujet?
- 2. Ce "flou juridique" peut-il potentiellement bloquer totalement le développement de l'éolien dans le canton à moyen terme?
- 3. Si ceci devait être le cas, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'accélérer le traitement de l'initiative?

## Une réponse écrite est demandée.

Cosignataires: L. Debrot, A. Shah. F. Konrad, D. Ziegler, F. Jeandroz, V. Leimgruber, T. Buss et T. Bregnard.